Constitution du dossier :

Dans tous les cas, le dossier contient les éléments suivants :

- Un plan « Masse » précisant les éléments extérieurs places de parking, dénivelés, dévers, cheminements extérieurs et vers l' intérieur -
- Un plan côté de l'existant Avant travaux (Échelle 50ème ou 100ème).
- Un plan côté du projet (Échelle 50ème ou 100ème) plan futur- par niveau faisant apparaître les espaces de manœuvre, d'usage, les aires de retournement, les circulations intérieures horizontales et verticales, le sens d'ouverture des portes, leur largeur...
- Une notice d' Accessibilité basée sur les textes en vigueur, notamment l' Arrêté du 01 Août 2006, précisant entre autres les caractéristiques fonctionnelles et dimensionnelles des équipements et dispositifs de commande – Des pièces graphiques peuvent illustrer ces éléments -
- Un descriptif de l' opération
- Une notice Incendie ou préciser le classement et le type de l'établissement.
- Éventuellement, une demande de dérogation.